

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le un du mois de décembre, à douze heures trente, le Conseil Municipal de CAZAUBON, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de CAZAUBON, sous la présidence de Madame Isabelle TINTANÉ, Maire.

**Présents ou représentés** : Mme Isabelle TINTANÉ, Maire ; M. Didier EXPERT, Mme Elisabeth DOUMENJOU, M. Pierre DELHOSTE, Mme Marie BERNARD DE WILDE et M. Régis LAPORTE, Maires adjoints ; M. Henri DIEDERICH, Mme Monique DRAPIER, M. Guy BERNADET, Mme Catherine MONCASSIN, Mme Stéphanie CHARBONNIER, Mme Angélique DAULAN (pouvoir à Mme Isabelle TINTANÉ), Mme Marie-Ange PASSARIEU, M. Jean-Marc BOULIN, conseillers municipaux.

**Étaient excusés** : M. Max DUMOLIÉ, M. Franck BIBÉ, Mme Céline BIBÉ, M. Jean-Bernard BIDAN et M. José RIPOLL, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Stéphanie CHARBONNIER.

**Étaient présents** : M. Christophe VILLEMAGNE, DGS et Mme Marianne DUPEYRON, rédacteur.

Constatant la majorité des membres présents ou représentés, Madame le Maire confirme que l'assemblée peut valablement délibérer.

---

*Délibération du Conseil municipal publiée par affichage en Mairie le 5 décembre 2023.  
Télétransmise à la Sous-Préfecture de Condom le 5 décembre 2023 :*

**Délibération D.23.06.01**

**OBJET : Budget principal de la Commune – DM n° 2**

La décision modificative suivante est votée à la majorité des voix exprimées (1 abstention ; 2 voix contre ; 11 voix pour) :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
64131 (012) : Rémunérations	22 000,00		
65568 (65) : Autres contributions	- 22 000,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0</b>		

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU (application informatique « télérecours » ou par le biais de <https://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*